

Rompre le protocole : rhétorique anticoloniale et parole diplomatique chez Lumumba et Sankara



Augustin Nombo¹

Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo

nomboaugustin2016@gmail.com

<https://orcid.org/0000-0002-3600-6768>

Reçu: 05/05/2026, **Accepté :** 28/07/2025, **Publié :** 30/07/2026

Financement : L'auteur déclare qu'il n'a reçu aucun financement pour réaliser cette étude. **Conflit d'intérêts :** L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts. **Anti-plagiat :** cet article a été soumis au test anti-plagiat de **Plagiarism Chercher X** avec **un taux de 3 %**

Résumé : Cet article étudie les discours de Patrice Lumumba (1959, 1960) et de Thomas Sankara (1983, 1984, 1986, 1987) comme un corpus commun de parole africaine déployée sur la scène diplomatique internationale, malgré l'écart d'un quart de siècle et la diversité des contextes. Il identifie et compare les procédés rhétoriques par lesquels ces deux orateurs, placés dans une position institutionnelle fragile, investissent légitimement des tribunes solennelles cérémonie d'indépendance, sommet interétatique, entretien de presse, meeting militant sans se soumettre entièrement aux codes protocolaires qui les régissent. L'étude cherche aussi à déterminer si ces procédés relèvent d'une constante stylistique propre à chaque orateur ou d'un effet de genre lié à la situation diplomatique d'énonciation. La méthode associe les outils de la rhétorique classique (ethos, pathos, logos, actes de langage performatifs) à ceux de l'analyse critique du discours d'inspiration postcoloniale, à partir d'une lecture rapprochée des cinq textes du corpus replacés dans leur contexte immédiat : auditoire, lieu, occasion et mode de transmission. L'analyse montre que l'ethos des deux orateurs repose moins sur la légitimité protocolaire que sur le témoignage vécu et l'incarnation concrète de leur propos ; que le pathos, nourri par l'énumération des souffrances coloniales et par la notion de « dette de sang », rend difficile la neutralité affective attendue du protocole diplomatique ; que le logos, fondé sur des antithèses temporelles ou économiques et sur des actes performatifs engageant l'orateur lui-même, transforme le discours diplomatique en instrument de dévoilement des rapports de domination ; enfin, que ces procédés relèvent d'une subversion interne du protocole plutôt que d'un rejet frontal. Il en ressort une rhétorique panafricaine de la rupture protocolaire, commune aux deux locuteurs malgré leurs différences de contexte, de genre et de ton, qui fait de la parole diplomatique un acte de souveraineté proclamé avant même que ses conditions matérielles ne soient pleinement réunies.

¹ **Comment citer cet article:** Nombo A., (2026), « Rompre le protocole : rhétorique anticoloniale et parole diplomatique chez Lumumba et Sankara », *Cahiers Africains de Rhétorique*, Vol 5, n°1, pp.67-84



Mots-clés : rhétorique diplomatique, discours anticolonial, Patrice Lumumba , Thomas Sankara, analyse du discours, ethos oratoire, panafricanisme.

**Breaking protocol: anticolonial rhetoric and diplomatic speech
at Lumumba and Sankara**



Abstract: This article studies the speeches of Patrice Lumumba (1959, 1960) and Thomas Sankara (1983, 1984, 1986, 1987) as a shared corpus of African speech performed on the international diplomatic stage, despite the quarter-century gap and the different contexts separating the two speakers. It identifies and compares the rhetorical devices through which these two men, speaking from a position of institutional weakness, legitimately occupy solemn diplomatic platforms an independence ceremony, an interstate summit, a press interview, and a militant rally without fully submitting to the protocolary codes that ordinarily govern them. It also asks whether these devices reflect a stylistic constant specific to each speaker or a generic effect tied to the diplomatic situation of utterance itself. The method combines the tools of classical rhetoric (ethos, pathos, logos, performative speech acts) with those of postcolonially oriented critical discourse analysis, through a close reading of the five texts in the corpus, each situated in its immediate context of utterance: audience, place, occasion, and mode of transmission. The analysis shows that the ethos of both speakers rests less on protocolary legitimacy than on lived testimony and the concrete embodiment of their argument; that pathos, grounded in the enumeration of colonial suffering and in the notion of a “blood debt,” makes the affective neutrality required by diplomatic protocol difficult to sustain; that logos, organized around temporal or economic antitheses and performative acts involving the speaker’s own person, turns diplomatic discourse into a tool for exposing relations of domination; and that these devices amount to an internal subversion of protocol rather than an outright rejection of it. The result is a pan-African rhetoric of protocolary rupture, shared by both speakers despite differences of context, genre, and tone, which makes diplomatic speech an act of sovereignty proclaimed before the material conditions of that sovereignty have been fully secured.

Keywords: diplomatic rhetoric; anticolonial discourse; Patrice Lumumba; Thomas Sankara; discourse analysis; oratorical ethos; pan-Africanism.



Introduction

Les travaux consacrés à Patrice Lumumba et à Thomas Sankara sont aujourd'hui nombreux, mais ils se sont surtout organisés autour de deux approches qui ne relèvent pas directement de la rhétorique. La première est historiographique et biographique. Pour Lumumba, Georges Nzongola-Ntalaja (2002 ; 2014) a replacé son parcours dans la longue histoire du Congo, tandis que Ludo De Witte (2000), dans son enquête sur les circonstances de son assassinat, et Leo Zeilig (2008), dans *Patrice Lumumba: Africa's Lost Leader*, ont mis en lumière la dimension internationale de son élimination implication belge et complicités occidentales sur fond de guerre froide quelques mois après le discours du 30 juin 1960. Pour Sankara, la biographie de Bruno Jaffré (1997) et l'étude d'Ernest Harsch (2014), *Thomas Sankara: An African Revolutionary*, ont retracé son ascension, ses réformes et sa chute, tandis que l'ouvrage collectif dirigé par Amber Murrey (2018), *A Certain Amount of Madness*, ainsi que la biographie plus récente de Brian J. Peterson (2021), *Thomas Sankara: A Revolutionary in Cold War Africa*, ont renouvelé cette historiographie en l'inscrivant dans la géopolitique ouest-africaine de la fin de la guerre froide.

La seconde approche, plus politique et idéologique, porte sur le contenu doctrinal des deux dirigeants : leur panafricanisme, leur anti-impérialisme ainsi que leurs projets économiques et sociaux. Elle nourrit une historiographie souvent militante, qui les inscrit dans une même filiation révolutionnaire, comme le montrent les nombreuses rééditions et compilations de leurs discours notamment chez Présence Africaine pour Lumumba, ainsi que sur thomassankara.net et dans les recueils établis par Bruno Jaffré pour Sankara. Ces deux orientations, biographique et doctrinale, ont solidement établi leur place dans l'histoire politique africaine du XXe siècle et dans la mémoire panafricaniste contemporaine.

Aussi riche soit-elle, cette littérature accorde encore une place limitée à un troisième axe, proprement rhétorique, auquel cet article entend contribuer : l'étude des procédés linguistiques et argumentatifs par lesquels ces discours agissent sur leur auditoire, au-delà de leur contenu doctrinal, de leur portée biographique ou de leur valeur mémorielle. C'est cette dimension formelle, encore insuffisamment étudiée pour elle-même, que l'article propose d'éclairer en l'inscrivant dans le cadre précis de la parole diplomatique. Deux scènes, séparées par un quart de siècle, permettent d'en poser concrètement les enjeux.

Le 30 juin 1960, au Palais de la Nation à Léopoldville, un Premier ministre de trente-cinq ans prend la parole après le roi des Belges, Baudouin Ier. À partir d'un texte préparé mais non inscrit au programme officiel, il improvise un réquisitoire contre quatre-vingts années de colonisation. Vingt-sept ans plus tard, le 29 juillet 1987, à Addis-Abeba, un capitaine devenu chef d'État, âgé de trente-sept ans, s'adresse à ses pairs réunis au sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et leur propose de former un « front uni » contre le remboursement de la dette extérieure du continent. D'une scène à l'autre, séparées par une génération, se répète un même geste : une parole africaine s'empare de la tribune diplomatique la plus solennelle cérémonie d'indépendance ou sommet interétatique pour en retourner les usages contre eux-mêmes.

Ce geste ne se réduit pas à ces deux moments. Patrice Lumumba et Thomas Sankara n'ont certes partagé ni la même époque ni la même tribune : le premier est



assassiné en janvier 1961, quelques mois après le discours qui l'a rendu célèbre, alors que le second n'a pas encore quinze ans ; le second est renversé et exécuté en octobre 1987, quelques semaines après son discours sur la dette. Pourtant, la mémoire militante et une partie de l'historiographie africaniste les rapprochent régulièrement comme deux figures d'un même récit : celui d'une souveraineté africaine d'abord proclamée par le discours, avant même de disposer pleinement de ses moyens matériels. C'est cette parenté discursive, plutôt que biographique, que cet article interroge, en s'attachant non au contenu politique de leurs discours déjà largement commenté mais à leur fonctionnement rhétorique, c'est-à-dire aux moyens linguistiques et argumentatifs par lesquels un orateur cherche à agir sur son auditoire.

Pour analyser rigoureusement cette parenté rhétorique, il faut d'abord délimiter le corpus. Celui-ci réunit cinq textes permettant une lecture à la fois diachronique et comparative : pour Lumumba, le discours de l'indépendance du 30 juin 1960 et l'exposé prononcé le 22 mars 1959 devant le Congrès pour la liberté de la culture à l'Université d'Ibadan ; pour Sankara, le discours sur la dette prononcé le 29 juillet 1987 au sommet de l'OUA à Addis-Abéba, le discours « Qui sont les ennemis du peuple ? » du 26 mars 1983 à Ouagadougou, l'entretien d'août 1984 intitulé « Il n'y a qu'une couleur : l'unité africaine », et le discours du 3 septembre 1986 devant le huitième sommet du Mouvement des pays non alignés à Harare, connu sous le titre postérieur « Nous devons accumuler des victoires ». Le corpus associe ainsi des genres proches mais distincts : discours de cérémonie, discours de congrès, allocution de sommet interétatique, entretien de presse et discours militant devant une foule nationale.

Avant d'engager la comparaison, il convient de préciser ce que l'on entend ici par « langage diplomatique ». Il ne s'agit pas du seul jargon technique des chancelleries, mais d'un mode de communication réglé entre entités politiques : formules d'adresse protocolaires, prudence lexicale, éloge convenu de l'hôte, évitement de l'insulte directe et recherche apparente du consensus. Selon les théoriciens de la diplomatie, ces conventions visent à rendre possible la coexistence pacifique d'intérêts divergents (Cohen, 1997 ; Sharp, 2009 ; Constantinou, 1996). Elles supposent un minimum de codes partagés entre locuteurs reconnus comme égaux en dignité, même lorsque les rapports de force effectifs demeurent inégaux.

Or c'est précisément ce partage supposé que Lumumba et Sankara interrogent. Ils occupent la position diplomatique du chef d'État ou de gouvernement s'adressant à des pairs ou à une puissance étrangère, tout en refusant certains codes habituels de cette position, notamment l'euphémisation du conflit et la déférence envers l'ancienne puissance coloniale ou les bailleurs de fonds. La problématique centrale de cet article naît de cette tension : comment deux orateurs en situation de faiblesse institutionnelle un Premier ministre investi quelques heures plus tôt, un chef d'État d'un « petit pays enclavé » parlant devant des pairs plus puissants parviennent-ils à occuper légitimement la tribune diplomatique la plus solennelle sans se soumettre aux codes qui l'organisent ? Plus largement, que devient le discours diplomatique, conçu comme instrument de gestion pacifiée des différends, lorsqu'il est saisi par une parole qui cherche au contraire à dévoiler et contester les rapports de domination qu'il tend d'ordinaire à atténuer ?

Cette problématique repose sur quatre hypothèses examinées successivement. Premièrement, l'ethos des deux orateurs ne se fonde pas sur une légitimité protocolaire, où ils sont en position de faiblesse, mais sur le témoignage vécu et l'incarnation concrète de leur propos. Deuxièmement, le pathos qu'ils mobilisent énumération des souffrances coloniales ou évocation d'une « dette de sang » rend difficile, pour l'auditoire, la neutralité affective attendue du protocole diplomatique. Troisièmement, leur logos, structuré par des antithèses temporelles ou économiques et par des actes de langage engageant l'orateur lui-même, transforme le discours diplomatique en instrument de dévoilement. Enfin, ces procédés ne relèvent pas d'un rejet frontal du protocole, mais d'une subversion interne : ils en respectent la lettre pour mieux en déplacer la fonction consensuelle. Si cette hypothèse se confirme, elle permet de parler d'une rhétorique panafricaine commune aux deux orateurs, malgré la distance temporelle et la diversité des contextes.

Trois objectifs découlent de cette problématique. Le premier consiste à identifier et comparer les procédés rhétoriques ethos, pathos, logos, figures d'adresse mobilisés par Lumumba et Sankara dans les cinq textes retenus. Le deuxième vise à déterminer si ces procédés relèvent d'une constante stylistique propre à chaque orateur ou d'un effet de genre lié à la situation diplomatique d'énonciation, ce que permet d'éprouver la diversité du corpus : cérémonie, congrès, sommet interétatique, entretien et meeting militant. Le troisième objectif est de contribuer à une lecture véritablement rhétorique du corpus panafricaniste anticolonial et postcolonial, trop souvent réduit à son contenu politique ou à sa portée historique, en montrant que la forme même de ces discours constitue un acte de souveraineté.

Pour répondre à cette problématique, l'article se déploie en sept étapes. La première présente le cadre théorique et méthodologique, à la croisée de la rhétorique classique et de l'analyse critique du discours postcoloniale. La deuxième étudie la construction de l'ethos oratoire des deux hommes. La troisième analyse le pathos, notamment la mémoire des corps souffrants et la notion de « dette de sang ». La quatrième examine le logos, les antithèses et les actes de langage performatifs. La cinquième porte sur les figures de l'adresse et de l'interpellation. La sixième propose une synthèse sur la subversion du protocole diplomatique comme geste commun. La septième, enfin, met en perspective les continuités et les inflexions qui distinguent la parole de 1960 de celle des années 1980.

1. Cadre théorique et méthodologique

L'analyse rhétorique des discours politiques africains issus de l'anticolonialisme soulève d'emblée une question méthodologique : faut-il les étudier à partir des catégories de la rhétorique occidentale, au risque de leur appliquer une grille étrangère à leurs traditions oratoires, ou privilégier les approches postcoloniales, au risque de négliger ce qu'ils doivent à la formation reçue dans les institutions coloniales — séminaire pour Lumumba, lycée militaire et académie pour Sankara ? Cet article choisit de ne pas résoudre ce dilemme, mais de l'intégrer à l'analyse comme une caractéristique du corpus. Lumumba et Sankara parlent en effet depuis une position hybride : ils mobilisent des formes héritées de la culture savante européenne période oratoire, antithèse, apostrophe

pour soutenir un projet de rupture avec l'ordre que cette même culture a contribué à légitimer. C'est pourquoi l'étude associe, sans les opposer, les catégories de la rhétorique classique et celles de l'analyse critique du discours d'orientation postcoloniale, appliquées à un même objet : la scène diplomatique comme lieu d'énonciation de cette parole hybride.

1.1. Rhétorique classique et adresse diplomatique

La rhétorique aristotélicienne distingue trois modes de persuasion internes au discours : l'ethos, image de crédibilité que l'orateur construit de lui-même ; le pathos, disposition affective qu'il cherche à produire chez l'auditoire ; et le logos, argumentation fondée sur le raisonnement ou la preuve apparente (Aristote, 1991). Cette triade reste un outil descriptif pertinent pour analyser le discours diplomatique, qui vise toujours, au moins en apparence, à obtenir l'adhésion d'un auditoire pluriel chefs d'État, opinion internationale, opinion nationale relayée par les médias plutôt qu'à imposer une contrainte. Ruth Amossy a montré que l'ethos ne se limite pas à la réputation préalable de l'orateur : il se construit dans le discours même, à travers les positions énonciatives, les choix lexicaux et les modes d'adresse (Amossy, 2010). Cette perspective convient particulièrement à Lumumba et Sankara, dont l'autorité internationale n'est pas acquise d'avance et doit se construire au moment même de la prise de parole, face au scepticisme ou à l'hostilité d'une partie de l'auditoire.

La « nouvelle rhétorique » de Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca (1958) fournit un second outil central : la notion d'auditoire, non comme simple somme d'individus, mais comme construction discursive, composée de dispositions que l'orateur présuppose et cherche à mobiliser. Dans un sommet interétatique, un discours s'adresse simultanément à plusieurs auditoires : les chefs d'État présents, leurs opinions publiques, les bailleurs de fonds occidentaux absents mais visés, et la postérité qui recevra le texte après sa prononciation. Cette superposition des destinataires éclaire fortement les textes étudiés, notamment le discours de Sankara sur la dette, où le véritable destinataire ne coïncide pas toujours avec l'interlocuteur désigné par la forme protocolaire.

Enfin, les travaux de Dominique Maingueneau et de Patrick Charaudeau sur le discours politique permettent d'analyser la mise en scène énonciative propre à ce genre : la manière dont un discours construit sa légitimité, répartit les rôles entre un « nous » qui parle et un ou plusieurs « eux » dont il se distingue, et négocie constamment entre la fonction phatique du rituel protocolaire et la fonction polémique de la prise de position (Maingueneau, 2014 ; Charaudeau, 2005).

1.2. Analyse critique et perspective postcoloniale

Ces outils formels doivent toutefois être articulés à une lecture des rapports de pouvoir qui structurent l'énonciation. Frantz Fanon a montré que, dans la situation coloniale, la parole du colonisé adressée au colonisateur, ou prononcée devant le monde à son sujet, ne peut être neutre : elle porte la trace d'un assujettissement qu'elle cherche précisément à renverser (Fanon, 1961). Achille Mbembe prolonge cette perspective en analysant la manière dont le pouvoir postcolonial reprend des formes héritées du pouvoir colonial tout en les subvertissant de l'intérieur, produisant des effets de dérision et de

désacralisation du protocole (Mbembe, 2000). Cette approche éclaire un trait commun aux deux corpus : l'usage de la forme protocolaire l'adresse « Monsieur le Président », les remerciements convenus comme cadre respecté en apparence, mais travaillé de l'intérieur jusqu'à la rupture.

Un troisième niveau de lecture concerne plus directement la langue. Valentin-Yves Mudimbe et Ngũgĩ wa Thiong'o ont interrogé la position de l'intellectuel et du responsable politique africain amenés à penser et à haranguer dans les langues européennes héritées de la colonisation ici le français, pour Lumumba comme pour Sankara (Mudimbe, 1988 ; Ngũgĩ wa Thiong'o, 1986). Cette situation linguistique n'est pas un simple arrière-plan : elle aide à comprendre pourquoi les deux orateurs retournent souvent contre son origine le vocabulaire même du colonisateur civilisation, dignité, amitié entre les peuples, dette en le dépouillant de sa valeur apologétique pour lui donner une portée accusatrice.

1.3. Corpus et méthode

L'analyse repose sur une lecture rapprochée des cinq textes du corpus, chacun étant replacé dans son contexte immédiat d'énonciation : type d'auditoire, lieu, occasion et mode de transmission discours rédigé et lu, improvisation partielle ou transcription d'enregistrement, notamment pour le discours d'Addis-Abéba. Les citations proviennent des transcriptions disponibles : pour Lumumba, des textes réunis notamment par Perspective Monde et les Éditions Présence Africaine ; pour Sankara, des transcriptions publiées sur thomassankara.net et dans *Carrefour africain*. Cette base documentaire impose une précaution méthodologique : le discours d'Addis-Abéba ayant été retranscrit à partir d'un enregistrement, les marques d'oralité rires et applaudissements indiqués entre crochets doivent être considérées comme des indices rhétoriques essentiels. Elles signalent la réception immédiate du discours et permettent d'identifier les moments où l'auditoire interrompt l'orateur pour manifester son adhésion.

2. Ethos oratoire : la posture du sujet colonisé qui prend la parole

Comme on l'a rappelé, l'ethos oratoire ne précède pas le discours : il s'y élabore. Lumumba et Sankara rencontrent, au moment de parler, une difficulté comparable, même si les contextes diffèrent. Comment un homme jeune, récemment investi d'une autorité encore contestée Premier ministre d'un État souverain depuis quelques heures pour Lumumba, capitaine arrivé au pouvoir par un coup d'État quatre ans plus tôt pour Sankara peut-il s'adresser en égal à des interlocuteurs plus anciens, plus puissants ou plus légitimes sur le plan protocolaire, qu'il s'agisse d'un roi ou de chefs d'État chevronnés ? Leur réponse consiste à déplacer le fondement de l'autorité : non plus la légitimité protocolaire, où ils sont vulnérables, mais la légitimité de la souffrance vécue et du peuple représenté. Cet enjeu touche au cœur même de la parole diplomatique : sur la scène interétatique, l'orateur ne parle jamais seulement en son nom, mais comme représentant d'un collectif peuple, État ou mouvement dont la reconnaissance conditionne l'efficacité de sa parole. En construisant un ethos alternatif à celui qu'impose le protocole, Lumumba et Sankara redéfinissent donc eux-mêmes les conditions de leur reconnaissance comme interlocuteurs légitimes.

2.1. Lumumba : l'ethos du témoin-accusateur

Le premier geste du discours du 30 juin 1960 relève d'une rupture protocolaire bien documentée par l'historiographie : le programme officiel ne prévoyait pas que Lumumba intervienne après le discours du roi Baudouin et la réponse attendue du président Kasa-Vubu ; il impose pourtant sa prise de parole (Wikipédia, « Discours de l'indépendance congolaise » ; congo-liberty.com). Cette rupture dans le déroulement de la cérémonie se double d'une rupture discursive. Lumumba ne parle pas en Premier ministre venu remercier la puissance tutélaire, comme le protocole pouvait l'exiger, mais en témoin qui interpelle son auditoire au nom d'une expérience collective. La répétition du performatif mémoriel « nous avons connu », huit fois en quelques paragraphes, construit ainsi un ethos de témoignage : l'orateur ne rapporte pas seulement ce qu'il sait de l'histoire coloniale ; il énonce ce que « nous » avons subi dans nos corps.

Cet ethos s'écarte fortement de celui qu'aurait appelé un discours diplomatique de remerciement. Lumumba ne se présente pas comme le bénéficiaire d'un don l'indépendance accordée, mais comme le porte-parole d'une victoire arrachée : « nul Congolais digne de ce nom ne pourra jamais oublier cependant que c'est par la lutte qu'elle a été conquise ». Le verbe « conquérir » et son champ lexical lutte, sang, larmes, feu déplacent la scène énonciative : la Belgique n'accorde plus, le peuple congolais obtient. Ce déplacement est décisif pour comprendre l'ethos lumumbiste. Il refuse la position de récipiendaire reconnaissant que le protocole de la décolonisation négociée tendait à lui assigner, tout en mentionnant néanmoins l'« entente avec la Belgique ». Cette tension entre reconnaissance formelle de l'accord belgo-congolais et affirmation d'une conquête populaire constitue la signature éthique du discours.

Le second texte lumumbiste, l'exposé d'Ibadan de mars 1959, construit un ethos différent, plus proche du discours de congrès panafricain. Lumumba y apparaît comme un participant parmi d'autres : il remercie ses hôtes selon les formes attendues « Je remercie le Congrès pour la Liberté et la Culture... » avant de développer une argumentation programmatique sur l'unité africaine. L'ethos est alors celui de l'analyste politique s'adressant à des pairs « Ministres africains, hommes de lettres, syndicalistes, journalistes » davantage que celui du témoin-accusateur. La comparaison montre que l'ethos de rupture du 30 juin 1960 n'est pas une disposition immuable de l'orateur, mais une construction ajustée à la situation d'énonciation : le rituel de l'indépendance appelle le témoignage historique, tandis que le congrès culturel appelle le plaidoyer pour l'unité continentale.

2.2. Sankara : l'ethos du petit État parlant au nom du continent

Sankara fait face à un autre défi d'ethos : parler, depuis ce qu'il appelle lui-même un « petit pays enclavé de l'Ouest africain » (discours de Harare, 1986), devant des chefs d'État représentant des puissances continentales plus importantes, tout en prétendant définir la position de l'Afrique entière face à la dette ou à l'impérialisme. Sa réponse rhétorique consiste à transformer la faiblesse matérielle en supériorité morale et en force exemplaire. Dans le discours sur la dette, il ne revendique pas d'abord une compétence économique, mais la cohérence entre son propos et sa pratique : « je suis militaire et je porte une arme » ; « nous sommes habillés par nos tisserands, nos paysans, il n'y a pas un seul fil qui vienne d'Europe ou d'Amérique ». L'ethos n'est donc pas celui de l'expert,

mais celui du témoin incarné, qui donne à voir, jusque dans son vêtement, la preuve concrète de la thèse qu'il défend : produire, transformer et consommer africain.

Le même déplacement apparaît dans le discours de Harare de 1986. Sankara s'y présente comme un cadet parlant à des aînés « étant parmi les plus jeunes en âge et en ancienneté, je me sens le devoir de vous dire... » puis convoque les figures fondatrices du mouvement, notamment Tito, Nehru, Nasser et Nkrumah, afin de s'inscrire dans une filiation plutôt que d'affirmer une autorité strictement personnelle. L'ethos sankariste se construit ainsi à la fois par affiliation généalogique et par incarnation matérielle, alors que celui de Lumumba reposait surtout sur l'affirmation d'un « nous » collectif souffrant. Dans l'entretien de 1984, enfin, cet ethos devient plus polémique et personnel : face aux questions du journaliste sur la Côte d'Ivoire ou la France, Sankara reformule ironiquement les présupposés de l'interview « Que conserve la Côte d'Ivoire ? Je vous ai bien compris mais... » et construit une image de franc-parleur refusant les implicites diplomatiques de la question elle-même. Ce geste réapparaîtra plus loin comme un trait commun de la rhétorique des deux orateurs.

Un dernier trait rapproche les deux ethos : la conscience du risque personnel associé à la prise de parole. Sankara l'énonce explicitement « si le Burkina Faso tout seul refuse de payer la dette, je ne serai pas là à la prochaine conférence » quelques semaines avant son assassinat. Lumumba, lui, ne formule pas une telle prémonition dans le discours du 30 juin 1960 ; mais l'historiographie a montré que ce texte, perçu comme un affront par le roi Baudouin et par la Belgique, a nourri l'hostilité qui mènera à sa destitution puis à son assassinat en janvier 1961 (Ludo De Witte, 2000 ; Nzongola-Ntalaja, 2002). Dans les deux cas, l'ethos oratoire est ensuite relu à la lumière du destin tragique de l'orateur, ce qui contribue à faire de ces discours des textes fondateurs du panthéon panafricain du sacrifice.

3. Pathos : mémoire des corps et dette de sang

Si l'ethos de Lumumba et de Sankara se fonde sur le témoignage et l'incarnation, leur pathos repose sur un motif commun : le corps souffrant, individuel et collectif, que le discours diplomatique tend d'ordinaire à atténuer ou à passer sous silence. Le protocole privilégie en effet la retenue affective, la prudence lexicale et la formule consensuelle, censées permettre la coexistence pacifique d'intérêts divergents. Les deux orateurs substituent à cette retenue une énumération concrète de la souffrance, destinée à rendre moralement intenable la neutralité affective attendue de l'auditoire. Le pathos devient ainsi l'instrument par lequel la diplomatie de l'euphémisme est mise en défaut : il ne s'agit plus d'apaiser un différend, mais de faire apparaître, par l'émotion, ce que le consensus protocolaire tend à dissimuler.

3.1. Lumumba : l'énumération des humiliations

Le cœur du discours du 30 juin 1960 repose sur une anaphore qui porte tout le mouvement pathémique : « Nous avons connu... nous avons connu... nous avons connu... ». L'accumulation fait défiler des formes de souffrance diverses travail épuisant et sous-payé, tutoiement imposé aux Noirs quand le « vous » demeure réservé aux Blancs, spoliation des terres, inégalité juridique, exclusion politique, ségrégation urbaine et dans les transports, fusillades et emprisonnements. L'énumération progresse ainsi du quotidien vers l'extrême, de l'humiliation ordinaire à la violence mortelle. Ce procédé



d'amplification relève de l'auxesis, mais son contenu le tutoiement colonial, la paillote opposée à la maison, le voyage à fond de cale appartient à une expérience si concrète et si incompatible avec le registre feutré de la diplomatie que sa seule énonciation, devant le roi des Belges, rompt le contrat de politesse. Le pathos ne cherche donc pas seulement à émouvoir l'auditoire congolais, déjà acquis ; il place aussi l'auditoire belge et occidental dans l'impossibilité de répondre par les formes ordinaires de la courtoisie diplomatique, impuissantes face à des faits à la fois triviaux et cruels.

Le texte opère ensuite une bascule pathémique, du deuil vers la fierté : « C'est une lutte qui fut de larmes, de feu et de sang, nous en sommes fiers jusqu'au plus profond de nous-mêmes ». Ce passage de la plainte à la fierté est décisif : il empêche le pathos de se réduire à une victimisation qui figerait l'auditoire congolais dans la passivité, et le transforme en pathos de la dignité retrouvée, orienté vers l'action politique. Ce même mouvement souffrance rappelée, puis fierté proclamée réapparaît, sous une autre forme, chez Sankara.

3.2. Sankara : la dette de sang contre la dette financière

Le discours d'Addis-Abéba construit son pathos par un renversement conceptuel qui constitue aussi un coup de force rhétorique : à la dette financière réclamée par les créanciers, Sankara oppose une dette impayable, contractée selon lui par l'Europe envers l'Afrique « la dette de sang. C'est notre sang qui a été versé (...) qui a sauvé l'Europe ? C'est l'Afrique. » L'argument renvoie à la participation des troupes africaines aux deux guerres mondiales, que Sankara juge occultée par le récit occidental du Plan Marshall. Le procédé consiste à déplacer le débat du registre comptable, où les créanciers souhaitent l'enfermer, vers le registre sacrificiel du sang versé, irréductible aux chiffres et insuffisamment reconnu dans le discours occidental sur la dette : « On en parle très peu. » Le pathos ne vise donc pas seulement à émouvoir ; il sert à disqualifier, par contraste, la légitimité morale de l'exigence de remboursement.

Un autre ressort pathémique, plus propre au style de Sankara qu'à celui de Lumumba, tient à l'humour noir et à l'ironie mordante, qui créent une émotion partagée avec l'auditoire. Les didascalies de la transcription « Rires », « Applaudissements » en témoignent. La proposition d'un « coefficient d'africanité » pour sanctionner les chefs d'État absents des sommets, ou le jeu de mots transformant les « assistants techniques » en « assassins techniques », suscitent un rire de connivence qui resserre le lien entre l'orateur et les chefs d'État de l'OUA, présentés comme complices d'un même diagnostic. Ce pathos de la connivence rieuse, absent du texte lumumbiste, beaucoup plus grave, signale une différence de registre entre les deux corpus, sur laquelle la conclusion reviendra.

Le discours du 26 mars 1983 à Ouagadougou, plus militant que diplomatique, radicalise ce pathos par un autre procédé : l'appel direct à la colère de la foule, suscité par une question rhétorique répétée « est-ce que vous aimez ces ennemis du peuple, oui ou non ? » suivie, selon la transcription, des cris de « Non ! » de l'auditoire. Chez Sankara, le pathos ne se limite donc pas à une émotion produite par la description ; il devient une interaction scandée, où l'auditoire est sommé de répondre. Atténuée dans le cadre plus feutré du sommet international, cette logique demeure centrale dans sa pratique oratoire

: associer l'auditoire à l'énonciation par l'interpellation directe, y compris devant des chefs d'État.

4. Logos : antithèses, chiffres et actes performatifs

Troisième pôle de la triade aristotélicienne, le logos désigne l'armature argumentative du discours : preuves, raisonnements et, dans une acception élargie compatible avec la pragmatique contemporaine, actes de langage par lesquels l'orateur ne décrit pas seulement une situation, mais agit par sa parole même (Austin, 1962 ; Searle, 1969). Cette dimension performative est centrale dans la diplomatie, dont les pratiques reposent sur des actes institués proclamer, signer, s'engager, reconnaître, protester dont la validité dépend de l'autorité de l'énonciateur. Lorsque Lumumba proclame ou que Sankara refuse et propose, ils reprennent la forme de l'acte diplomatique, mais pour lui donner un contenu que la diplomatie du compromis progressif admet difficilement : rupture, refus unilatéral, contestation de l'ordre établi. Les deux corpus s'appuient en outre sur une logique d'antithèse binaire : chez Lumumba, elle organise un récit historique opposant l'avant et l'après de l'indépendance ; chez Sankara, elle soutient une déconstruction économique de la dette.

4.1. L'antithèse temporelle chez Lumumba

Le discours du 30 juin 1960 repose sur une charnière temporelle nette. D'un côté, l'énumération des souffrances coloniales est formulée au passé composé — « nous avons connu » ; de l'autre, la proclamation finale inscrit l'indépendance dans le présent : « La République du Congo a été proclamée et notre cher pays est maintenant entre les mains de ses propres enfants ». Cette bascule constitue le cœur logique du discours : l'accumulation des faits vécus appelle nécessairement la rupture. L'indépendance apparaît ainsi non comme une concession, mais comme l'aboutissement moral d'une histoire de violences. La force argumentative tient moins à la rigueur d'un syllogisme qu'à la densité des prémisses factuelles, qui rendent la conclusion difficilement contestable sur le plan éthique.

L'exposé d'Ibadan de 1959 développe un logos différent, davantage stratégique que narratif. Lumumba y défend le parti unique de rassemblement national comme étape transitoire vers l'indépendance, avant l'éventuelle mise en place du pluralisme politique : « lorsque nous aurons acquis l'indépendance de nos pays et que nos institutions démocratiques seront stabilisées, c'est à ce moment-là seulement que pourrait se justifier l'existence d'un régime politique pluraliste ». Le raisonnement est conditionnel : l'unité accélère l'indépendance ; la division la retarde et expose au risque de balkanisation. Il s'agit donc d'un logos politique fondé sur l'anticipation des conséquences, distinct du logos rétrospectif du discours de 1960.

4.2. Déconstruction économique et actes de langage chez Sankara

Le discours sur la dette s'organise autour d'actes de langage performatifs qui dépassent la simple description. Le premier est un refus déclaratif : « Nous ne pouvons pas rembourser la dette », répété sous des formes diverses et justifié tour à tour par l'incapacité matérielle, l'absence de responsabilité historique et l'inversion morale de la « dette de sang ». Le choix de la formule « nous ne pouvons pas », plutôt que « nous ne voulons pas », est décisif : il déplace le refus du registre de la volonté politique, négociable

dans la diplomatie ordinaire, vers celui de l'impossibilité matérielle, beaucoup plus difficile à discuter.

Le deuxième acte est une proposition institutionnelle : créer un « Front uni d'Addis-Abéba contre la dette » ou un « Club d'Addis-Abéba contre la dette », dont Sankara suggère que le sommet devienne le siège. L'énoncé ne se contente pas de recommander une politique ; il tente de faire exister une institution par la parole même, dans l'espace solennel où elle est prononcée. Ce geste est risqué, car sa réussite dépend de l'adhésion immédiate de l'auditoire, que Sankara sollicite explicitement dans la clause : « j'ai grand besoin [Applaudissements] du soutien de tous ».

Le troisième acte est une mise en garde à portée quasi prophétique, où l'orateur engage sa propre survie politique comme preuve de sa sincérité : « Si le Burkina Faso tout seul refuse de payer la dette, je ne serai pas là à la prochaine conférence ! » L'énoncé fonctionne comme une caution ultime : Sankara met sa personne en jeu pour garantir la justesse de son diagnostic. Relu après son assassinat trois mois plus tard, il confère au discours une dimension testamentaire largement soulignée par sa réception postérieure (laurent-dicale.fr ; ritmo.org).

Le discours de Harare de 1986 relève d'un autre logos, plus géopolitique. Sankara y propose une lecture bipolaire du monde « le monde est divisé en deux camps antagonistes » tout en interrogeant l'utilité même du Mouvement des non-alignés, dont il pointe les « faiblesses objectives » sans pour autant appeler à sa dissolution. Ce logos autocritique, qui questionne l'instance devant laquelle il s'exprime, constitue une variante importante de son argumentation : Sankara n'épargne pas les organisations panafricaines et tiers-mondistes dont il partage pourtant le projet.

5. Adresse et interpellation de l'auditoire

Le cinquième axe d'analyse concerne les formes d'adresse, c'est-à-dire la manière dont chaque discours organise la relation entre l'orateur et ses auditoires par des interpellations explicites. Dans la pratique diplomatique, la formule d'adresse n'est jamais décorative : elle fixe le rang, la réciprocité et la reconnaissance mutuelle des interlocuteurs, ce qui en fait l'un des éléments les plus strictement codifiés du protocole. Elle révèle donc avec netteté la subversion opérée par Lumumba et Sankara, car l'adresse protocolaire formule d'ouverture ou vocatif de politesse est précisément l'un des lieux où se manifeste le mieux l'écart par rapport aux usages diplomatiques attendus.

5.1. Lumumba : de l'adresse fraternelle à l'apostrophe finale

Le discours du 30 juin 1960 s'ouvre sur une adresse déjà éloignée du protocole officiel, qui aurait appelé une salutation à Sa Majesté et aux autorités présentes. Lumumba choisit au contraire une adresse fraternelle et militante : « À vous tous, mes amis qui avez lutté sans relâche à nos côtés ». Le déplacement du destinataire institutionnel vers un destinataire de lutte « mes amis », puis « mes frères » constitue un premier indice de la rupture qui choque les auditeurs belges. À l'inverse, l'exposé d'Ibadan se clôt par une série d'apostrophes impératives scandées en anaphore : « Africains, levons-nous ! Africains, unissons-nous ! Africains, marchons main dans la main... ». Cette péroration transforme la fin du discours en appel à l'action collective, plutôt qu'en simple synthèse attendue du discours délibératif classique.

5.2. Sankara : anaphore interrogative et ironie protocolaire

Le trait le plus caractéristique de l'adresse sankariste est l'anaphore interrogative qui structure le discours du 26 mars 1983 : « Qui sont les ennemis du peuple ? » revient à intervalles réguliers comme une question rituelle, chaque reprise introduisant une réponse nouvelle enrichie d'illécites, bourgeoisie compradore, politiciens de campagne électorale, « forces de l'obscurité ». Cette structure, proche à la fois de la prédication et du discours politique, installe un rythme martelé qui pousse l'auditoire à anticiper puis à valider chaque réponse. Lorsque la question se retourne vers la foule « est-ce que vous aimez ces ennemis du peuple, oui ou non ? » l'auditoire cesse d'être simple destinataire et devient co-énonciateur du verdict.

Dans le discours d'Addis-Abéba, l'adresse protocolaire « Monsieur le Président », adressée au président de séance Kenneth Kaunda, revient avec une régularité presque ironique. Répétée plus d'une dizaine de fois, la formule de politesse devient un procédé de scansion, proche de l'anaphore, qui contraste avec la charge polémique croissante des propos qu'elle introduit. On peut y voir une subversion par excès de citation du protocole : l'orateur ne rompt pas frontalement avec la forme, mais la surutilise jusqu'à en affaiblir la fonction pacificatrice. Ainsi, les questions adressées au président « Monsieur le Président, combien sont-ils les chefs d'État qui sont ici présents... ? » transforment la politesse en accusation implicite contre l'auditoire même.

L'entretien de 1984 relève d'un autre régime d'adresse, puisqu'il s'agit d'un dialogue avec un journaliste. Sankara y recourt souvent à la reformulation ironique avant de répondre : « Que conserve la Côte d'Ivoire ? Je vous ai bien compris mais... » ; « Soutien à qui, ingérence par rapport à qui ? ». Ce procédé déplace le cadre présupposé par l'intervieweur : relations de bon voisinage, non-ingérence, prudence diplomatique pour lui substituer les catégories du discours révolutionnaire : lutte des classes et solidarité entre peuples. Dans le genre de l'entretien, cette reformulation joue ainsi le rôle que la rupture protocolaire joue chez Lumumba dans le discours de cérémonie.

6. Le langage diplomatique retourné : subvertir le protocole

Les analyses précédentes conduisent à la thèse centrale de cet article : Lumumba et Sankara ne rejettent pas le langage diplomatique de l'extérieur. Ils ne parlent pas hors de la diplomatie, comme de simples tribuns tournés vers une foule nationale ; ils en occupent au contraire les lieux les plus solennels : cérémonie d'indépendance devant le souverain de l'ancienne puissance coloniale, sommet de l'OUA, conférence des non-alignés tout en déplaçant leurs codes. Cette appropriation subversive repose sur trois procédés récurrents.

Le premier consiste à conserver la politesse protocolaire tout en lui associant un contenu qui la contredit. Lumumba « remercie » et évoque « l'entente avec la Belgique, pays ami » avant de rappeler les humiliations coloniales ; Sankara répète les « Monsieur le Président » avant de proposer, parfois dans le même mouvement, des sanctions contre les chefs d'État absents. La forme n'est donc pas supprimée : elle est reprise, respectée dans sa lettre, puis débordée par un contenu qu'elle n'est pas censée recevoir.

Le deuxième procédé détourne la *captatio benevolentiae*, destinée en principe à gagner la bienveillance de l'auditoire. Lumumba rend hommage aux Européens qui ont aidé les Congolais, aussitôt après avoir condamné le régime colonial ; il affirme ne vouloir

ni « chasser les Européens » ni s'emparer de leurs biens « nous ne sommes pas des pirates » après avoir présenté la lutte anticoloniale comme une conquête arrachée dans le sang. De même, Sankara précise que le refus de payer la dette ne relève pas d'un « esprit belliqueux », mais d'une « démarche fraternelle », et distingue les peuples européens de « ceux qui veulent exploiter l'Afrique ». Dans les deux cas, la captatio ne produit plus un simple assentiment formel : elle précise la cible du discours système colonial ou système financier et empêche de réduire la charge polémique à une haine indistincte ou à un bellicisme.

Le troisième procédé réside dans l'inversion des positions énonciatives attendues. Dans une cérémonie supposée célébrer une indépendance octroyée, Lumumba se fait juge du bilan colonial plutôt que débiteur reconnaissant. Dans un sommet destiné à chercher un compromis sur le rééchelonnement de la dette, Sankara accuse le système que l'instance est censée gérer et propose non son aménagement, mais son abolition concertée. Cette inversion n'est pas un simple effet de style : elle redéfinit la fonction de la parole diplomatique. Au lieu de gérer avec retenue des rapports de force déjà établis, celle-ci devient, dans les deux corpus, un instrument de dévoilement et de contestation.

7. Continuités et discontinuités : de Lumumba à Sankara

Il serait toutefois réducteur de conclure à une identité rhétorique parfaite entre les deux corpus. L'analyse doit éviter d'effacer, au nom d'une généalogie panafricaine commode, des différences réelles de contexte, de genre et de tonalité.

La première différence tient au contexte international. Lumumba parle en 1959-1960, au moment des indépendances africaines et de l'entrée du continent dans la guerre froide, devant un auditoire où se trouve encore la puissance coloniale, incarnée par le roi Baudouin. Sankara intervient dans les années 1980, dans le contexte de la crise de la dette du tiers-monde, des chocs pétroliers et des politiques d'ajustement structurel, devant des pairs africains ou non alignés, tandis que les créanciers occidentaux restent absents. Ce déplacement de l'auditoire réel présence du colonisateur chez Lumumba, absence des bailleurs chez Sankara explique une différence de mode rhétorique : Lumumba affronte directement, dans le même espace, celui qu'il met en cause, ce qui renforce la tension entre déférence protocolaire et accusation ; Sankara, s'adressant à des pairs en partie acquis à son diagnostic, comme le suggèrent les rires et applaudissements de la transcription, peut adopter une ironie plus ouverte et moins retenue.

Une deuxième différence, générationnelle et tonale, distingue les deux styles. Le discours de Lumumba, marqué par une gravité presque liturgique sang, larmes, feu, répétition solennelle de « nous avons connu » ne laisse aucune place à l'humour. Celui de Sankara, surtout dans le discours sur la dette, associe au contraire l'argumentation économique à une ironie mordante, ponctuée par les rires de l'auditoire : « coefficient d'africanité », « assassins techniques », chefs d'État aux « cheveux blancs » invités à prendre des décisions « téméraires ». Cette différence tient sans doute aux tempéraments oratoires, mais aussi à l'évolution du discours panafricaniste, qui intègre, une génération plus tard, des formes d'autodérision et de connivence entre dirigeants

africains, alors que la génération des indépendances devait d'abord affirmer la gravité et la légitimité de la parole africaine face à l'ancienne puissance coloniale.

Enfin, le rapport à l'échec et à la mort n'est pas inscrit de la même manière dans les deux discours. Chez Lumumba, le danger, bien qu'attesté quelques mois plus tard par les événements, n'apparaît pas explicitement dans le texte du 30 juin 1960, qui se clôt sur une proclamation triomphante. Chez Sankara, au contraire, le discours sur la dette intègre l'hypothèse de sa propre absence à la prochaine conférence ; la prémonition devient alors un argument à part entière, un gage de sincérité qui fait peser sur l'auditoire une responsabilité collective : « avec le soutien de tous... nous pourrions éviter de payer ». Cette différence signale une évolution du statut du sacrifice dans la rhétorique panafricaine : implicite et rétrospectif chez Lumumba, il devient chez Sankara un élément explicite de la persuasion.

Ces écarts ne remettent pas en cause la parenté rhétorique mise en évidence ; ils en précisent la portée. Lumumba et Sankara ne partagent pas un style unique et immuable, mais une même réponse structurelle à un problème énonciatif commun : comment occuper légitimement, depuis une position de faiblesse matérielle, la tribune la plus solennelle du langage diplomatique, sans renoncer ni à cette forme ni à la vérité politique qu'ils veulent y faire entendre. Cette réponse commune subvertit le protocole de l'intérieur plutôt que le rejeter frontalement permet de parler d'une rhétorique panafricaine de la souveraineté énoncée, dont Lumumba et Sankara demeurent deux figures tutélaires dans l'imaginaire politique contemporain.

Conclusion

L'analyse rhétorique comparée des discours de Patrice Lumumba et de Thomas Sankara met en lumière une constante qui dépasse leur proximité idéologique, souvent soulignée par la mémoire militante panafricaine : une même manière d'occuper la parole diplomatique en la retournant contre sa fonction pacificatrice et euphémisante. Par un ethos fondé sur le témoignage vécu ou l'incarnation matérielle plutôt que sur la légitimité protocolaire, par un pathos de la souffrance concrète et de la dette de sang, par un logos structuré autour d'antithèses temporelles ou économiques et d'actes performatifs engageant l'orateur lui-même, par des formes d'adresse qui font de l'auditoire le co-énonciateur du verdict porté sur la situation coloniale ou néocoloniale, les deux hommes élaborent une rhétorique de la rupture protocolaire. Celle-ci transforme temporairement le discours diplomatique : d'art de la gestion euphémisée des différends, il devient instrument de dévoilement des rapports de domination et acte de souveraineté proclamé avant que les conditions matérielles de cette souveraineté ne soient pleinement réunies.

Cette lecture n'épuise pas la richesse des deux corpus. Elle pourrait être prolongée par une analyse plus systématique de la prosodie et des marques d'oralité chez Sankara, dont le discours d'Addis-Abéba est transmis principalement par transcription d'enregistrement, ou par une comparaison élargie à d'autres figures du panafricanisme oratoire Kwame Nkrumah, Sékou Touré, Julius Nyerere que Lumumba cite déjà en exemple dans l'exposé d'Ibadan. Elle invite surtout à ne pas séparer l'étude de la pensée politique africaine anticoloniale et postcoloniale de l'analyse rhétorique des formes par lesquelles cette pensée s'est fait entendre, précisément dans les lieux cérémonies

protocolaires, sommets interétatiques où l'ordre contesté semblait imposer son propre langage.

Bibliographie

Corpus primaire

Lumumba, Patrice (1959), « Exposé de Patrice Lumumba, Congrès pour la Liberté et la Culture », Université d'Ibadan, 22 mars 1959, in *La pensée politique de Patrice Lumumba*, Paris, Présence Africaine, 1963.

Lumumba, Patrice (1960), Discours prononcé lors de la cérémonie de l'Indépendance, Léopoldville, 30 juin 1960, Bruxelles, Ministère des Affaires étrangères, « Textes et Documents », n° 123 ; texte également disponible sur *Perspective Monde*, Université de Sherbrooke.

Sankara, Thomas (1983), « Qui sont les ennemis du peuple ? », discours prononcé à Ouagadougou le 26 mars 1983, in *Carrefour africain*, 1er avril 1983.

Sankara, Thomas (1984), « Il n'y a qu'une couleur : l'unité africaine », entretien, août 1984, thomassankara.net.

Sankara, Thomas (1986), « Nous devons accumuler des victoires », discours prononcé au huitième sommet du Mouvement des pays non alignés, Harare, 3 septembre 1986, thomassankara.net.

Sankara, Thomas (1987), « Un front uni contre la dette », discours prononcé au sommet de l'Organisation de l'unité africaine, Addis-Abéba, 29 juillet 1987, retranscription publiée dans *Coumbite*, février 1988, et sur thomassankara.net.

Références théoriques et critiques

Amossy, Ruth (2010), *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*, Paris, Presses universitaires de France.

Aristote (1991), *Rhétorique*, trad. fr. M. Meyerson, Paris, Le Livre de Poche.

Austin, John L. (1962), *How to Do Things with Words*, Oxford, Clarendon Press.

Charaudeau, Patrick (2005), *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert.

Cohen, Raymond (1997), *Negotiating Across Cultures: International Communication in an Interdependent World*, Washington, United States Institute of Peace Press.

Constantinou, Costas M. (1996), *On the Way to Diplomacy*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

De Witte, Ludo (2000), *L'assassinat de Lumumba*, Paris, Karthala.

Fanon, Frantz (1961), *Les Damnés de la terre*, Paris, Maspero.

Harsch, Ernest (2014), *Thomas Sankara: An African Revolutionary*, Athens, Ohio University Press.



Jaffré, Bruno (1997), *Biographie de Thomas Sankara. La patrie ou la mort*, Paris, L'Harmattan.

Maingueneau, Dominique (2014), *Discours et analyse du discours*, Paris, Armand Colin.

Mbembe, Achille (2000), *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala.

Mudimbe, Valentin-Yves (1988), *The Invention of Africa: Gnosis, Philosophy, and the Order of Knowledge*, Bloomington, Indiana University Press.

Murrey, Amber (dir.) (2018), *A Certain Amount of Madness: The Life, Politics and Legacies of Thomas Sankara*, Londres, Pluto Press.

Ngũgĩ wa Thiong'o (1986), *Decolonising the Mind: The Politics of Language in African Literature*, Londres, James Currey.

Nzongola-Ntalaja, Georges (2002), *The Congo from Leopold to Kabila: A People's History*, Londres, Zed Books.

Nzongola-Ntalaja, Georges (2014), *Patrice Lumumba*, Athens, Ohio University Press (coll. Ohio Short Histories of Africa).

Perelman, Chaïm et Olbrechts-Tyteca, Lucie (1958), *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Peterson, Brian J. (2021), *Thomas Sankara: A Revolutionary in Cold War Africa*, Bloomington, Indiana University Press.

Searle, John R. (1969), *Speech Acts: An Essay in the Philosophy of Language*, Cambridge, Cambridge University Press.

Sharp, Paul (2009), *Diplomatic Theory of International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press.

Ziegler, Jean (2005), *L'Empire de la honte*, Paris, Fayard.

Zeilig, Leo (2008), *Patrice Lumumba: Africa's Lost Leader*, Londres, Haus Publishing.

Sources web complémentaires

Biango, Mingwa, « Analyse du discours d'indépendance (30 juin 1960) de S.E.M. Patrice Lumumba », congo-liberty.com.

« Discours de l'indépendance congolaise », Wikipédia, consulté en 2026.

« Sankara et la dette », ritimo.org.

« Thomas Sankara : son discours sur la dette de juillet 1987 est d'une incroyable actualité », laurent-dicale.fr.



première publication est octroyé à la revue.

Informations sous droit d'auteur et Code éthique, consultables sur le site de la revue :

<https://www.cahiersafricainsderhetorique.com/index.php/revue/catalog/category/4>

<https://www.cahiersafricainsderhetorique.com/index.php/revue/catalog/category/6>

